



Lunette de correction = oubli de supprimer la mention

Par **peko**, le 17/11/2009 à 18:52

Bonjour,

début avril, je consulte mon ophtalmo qui m'annonce que je n'ai plus besoin de lunette de correction (ma vue est redevenue correct donc plus besoin de lunette)

or au mois de juin, je me fait controler par nos charmant gardien de la paix, qui constate que je conduit sans lunette alors que la mention lunette de correction est encore presente sur mon permis ! j'avais oublier de me rendre à la préfecture pour supprimer cette mention !

donc bingo 90€ d'amende !

je lui explique que l'ophtalmo m'avait annoncer que je n'avait plus besoin de lunette. il refuse mon explication ! chose que je peux comprendre, je signe le PV en me disant que je le contesterais avec un certificat médicale de mon spécialiste (mon ophtalmo) !

ma contestation est refusé, je dois donc payer mon amende ! j'acquitte donc cette amende de 90€, mais je cours à la préfecture pour supprimer cette mention de mon permis, muni du certificat d'un spécialiste !

à la préfecture , mon certificat de spécialiste est refusé, je dois passer devant un médecin généraliste pour constater la véracité de mes propos ! chose faite, rdv pris , mention supprimer de mon permis, tout va bien !!!

ce week-end (fin novembre) je recois un recommandé m'annoncant le retrait de 3 points de

mon permis pour avoir oublier de supprimer la mention de mon permis !

donc je viens vers vous pour savoir ce qu'il est possible de faire, car ces 3 points sont a mes yeux gratuits !

merci

Par Tisuisse, le 17/11/2009 à 22:58

Bonjour,

Dans la mesure où vous avez payé votre PV, vous avez reconnu l'infraction donc les points vous sont retirés. Le paiement du PV éteint l'action publique, c'est à dire que ni le procureur ni vous ne pouvez revenir sur cet état de fait, c'est terminé, hélas pour vous.

Il aurait fallu que vous ne payez pas ce PV, que vous contestiez à nouveau après de l'OMP en demandant de passer devant le tribunal compétent afin d'y faire valoir vos arguments. Nuls doutes qu'avec les visites médicales, vous auriez été relaxé.